



SOINS ET SANTÉ



HOSPITALISATION À DOMICILE

Gestion des Déchets d'activité de soins



04 72 27 23 60

HAS
HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

**Haute
Qualité
des soins**

Établissement
certifié avec mention

Dans le cadre d'une Hospitalisation A Domicile (HAD), l'élimination des Déchets d'Activité de Soins à Risques Infectieux et Assimilés (DASRIA) incombe à l'Hospitalisation à Domicile (HAD), que les soins aient été effectués par un salarié de l'HAD ou par un intervenant libéral.

Le soignant a l'obligation de réaliser un tri des Déchets d'Activité de Soins dans les bacs prévus à cet effet, dès la production, dans le respect des protocoles établis.

Les déchets de soins présentant un risque infectieux ou mécanique doivent être éliminés dans des poubelles spécifiques dites DASRI et COP.

Celles-ci sont fournies par l'HAD, déposées au domicile du patient en fonction des besoins et sont récupérées par l'HAD.



***Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux (DASRI)**

- Collecteurs de pansements par pression négative,
- Protections d'incontinence des patients porteurs de Clostridium difficile,
- Prélèvements sanguins,
- Matériel d'administration de chimiothérapie,
- Cassette PCA.



Collecteur pour Objet Coupant (COP)

- Aiguilles,
- Ampoules en verre,
- Scalpels,
- Ciseaux.



Tout COP ou DASRI doit être **fermé définitivement avant le ramassage** effectué par l'HAD.

En revanche, il est de la responsabilité du patient d'éliminer les Déchets Assimilés aux Ordures Ménagères (DAOM).



LES DÉCHETS À RECYCLER :

Emballage de dispositif médical, flacon en verre ou en plastique n'ayant contenu aucun médicament, papier ou carton.

Les piles sont à éliminer par le patient à titre personnel dans une filière adaptée.



Les Déchets de soins destinés aux Ordures Ménagères (DAOM)

- Tout matériel de soins sauf DASRI*,
- Poches à urines vidangées,
- Poches de recueil de liquides d'aspiration,
- Poches de perfusions avec leur tubulure,
- Poches d'alimentation entérale avec leur tubulure,
- Pansements,
- Déchets issus de patients porteurs de BMR/BHR,
- Protections d'incontinence,
- Protections féminines,
- Equipements de protection individuelle (blouses, masques, gants),
- Flacons de médicaments,
- Champs de soins, emballages.



Médicaments non utilisés fournis par l'HAD (périmés, inutilisés, résiduels) : retour à la pharmacie de l'HAD.

Ex. de ce que l'on ne doit pas faire !



*Des objets
piquants dans
des bords*



*Un pêle-mêle de
seringues dans des
cartons de livraison*



*Des aiguilles au
fonds des cartons
de retour*



Des COP ouverts

En cas de besoin ou de doute
contactez-nous au



04 72 27 23 60

Soyons tous
responsables, pour la
sécurité de chacun.